

Département de Vaucluse



ÉCOLES MUNICIPALES DE BOLLÈNE :

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION

À envoyer par mail avec les pièces jointes
ou à rapporter au service Enfance Jeunesse avec les pièces jointes

Mesures sanitaires : Le port du masque est obligatoire, j'apporte mon stylo

INSCRIPTION SCOLAIRE 2023-2024

ÉLÈVE A INSCRIRE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

SEXE : F M NÉ(E) LE : _____ LIEU DE NAISSANCE : _____
/ / // / // / / / /

ÉCOLE PRÉCÉDEMMENT FRÉQUENTÉE :

NOM : _____ VILLE : _____ CLASSE : _____

CERTIFICAT DE RADIATION AVS

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP PRÉCISEZ : _____

L'ENFANT RÉSIDE : PARENTS PARENT 1 GARDE ALTERNÉE FAMILLE D'ACCUEIL
 TUTEUR PARENT 2 FOYER

SI LA CAPACITÉ D'ACCUEIL EST INSUFFISANTE DANS L'ÉCOLE DE SECTEUR, INDIQUER UNE ÉCOLE DE SUBSTITUTION (SOUS RÉSERVE DE PLACE DISPONIBLE) :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

NOM PRÉNOM ET LIEN DE PARENTE :









JE SOUSSIGNÉ(E),

DÉCLARE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS CE DOSSIER.

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS, ANNEXÉES A CELUI-CI, ET M'ENGAGE A SIGNALER TOUT CHANGEMENT QUI POURRAIT INTERVENIR EN COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE.

FAIT À BOLLÈNE, LE _____ SIGNATURE

** L'article 372-2 modifié du Code Civil permet à un parent de faire seul un « acte usuel de l'autorité parentale », l'accord de l'autre parent étant présumé.*

** Conformément à l'article 441-1 et suivants du Code Pénal pouvant entraîner d'éventuelles poursuites pour toute fausse déclaration et sanctionné le faux et usage de faux qui sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.*